

aprèstoe

vzw
asbl

Service de guidance à domicile



Rapport annuel 2022



C'est avec grand plaisir que nous vous présentons notre rapport annuel 2022 et que nous partageons avec vous les temps forts de notre travail et les chiffres clés de l'année écoulée. Cette dernière année a été une période de développement, de défis et d'opportunités pour notre organisation. Ce fut une fois encore une année difficile, mais nous sommes fiers de nos réalisations et de l'impact que nous avons eu sur notre public cible.

En tant qu'organisation, nous sommes toujours à la recherche de façons d'améliorer notre travail et d'adapter notre offre aux besoins changeants de notre public cible. L'année dernière, nous avons démarré plusieurs nouveaux projets et initiatives. Nous sommes ravis d'avoir lancé un nouveau projet d'occupation temporaire et augmenté nos services existants afin de mieux remplir notre mission. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans ce rapport annuel.

La crise énergétique a eu un impact significatif sur la vie quotidienne des femmes et des enfants que nous accompagnons. En tant qu'organisation, nous avons travaillé à réduire cet impact sur notre public cible. Un texte y est dédié à la fin de ce rapport annuel.

Un deuxième texte porte sur la durée des accompagnements. La nouvelle ordonnance stipule que la durée maximale des accompagnements ne peut dépasser cinq ans. Il n'est possible d'y déroger que pour un faible pourcentage. Nous constatons que cela est difficile à réaliser dans la pratique.

Enfin, je voudrais exprimer mon respect et ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre organisation au cours de l'année écoulée. Tout d'abord, je voudrais remercier notre personnel et les membres de l'Organe d'Administration pour leur implication, leur professionnalisme et leur travail. Leur engagement et leurs compétences sont inestimables pour Aprèstoe. Nous remercions également les nombreux partenaires avec lesquels nous travaillons et qui nous aident à poursuivre notre mission.

Merci également à notre pouvoir subsidiant bruxellois pour sa grande attention au secteur de l'aide aux personnes sans-abri de la Région de Bruxelles-Capitale. Outre le développement d'un certain nombre de nouvelles initiatives telles que l'augmentation du nombre de lits, l'accueil des victimes de violences familiales... ce gouvernement répond également à un certain nombre de souhaits du secteur existant.

Sarah Vanempten

Directrice ASBL Aprèstoe

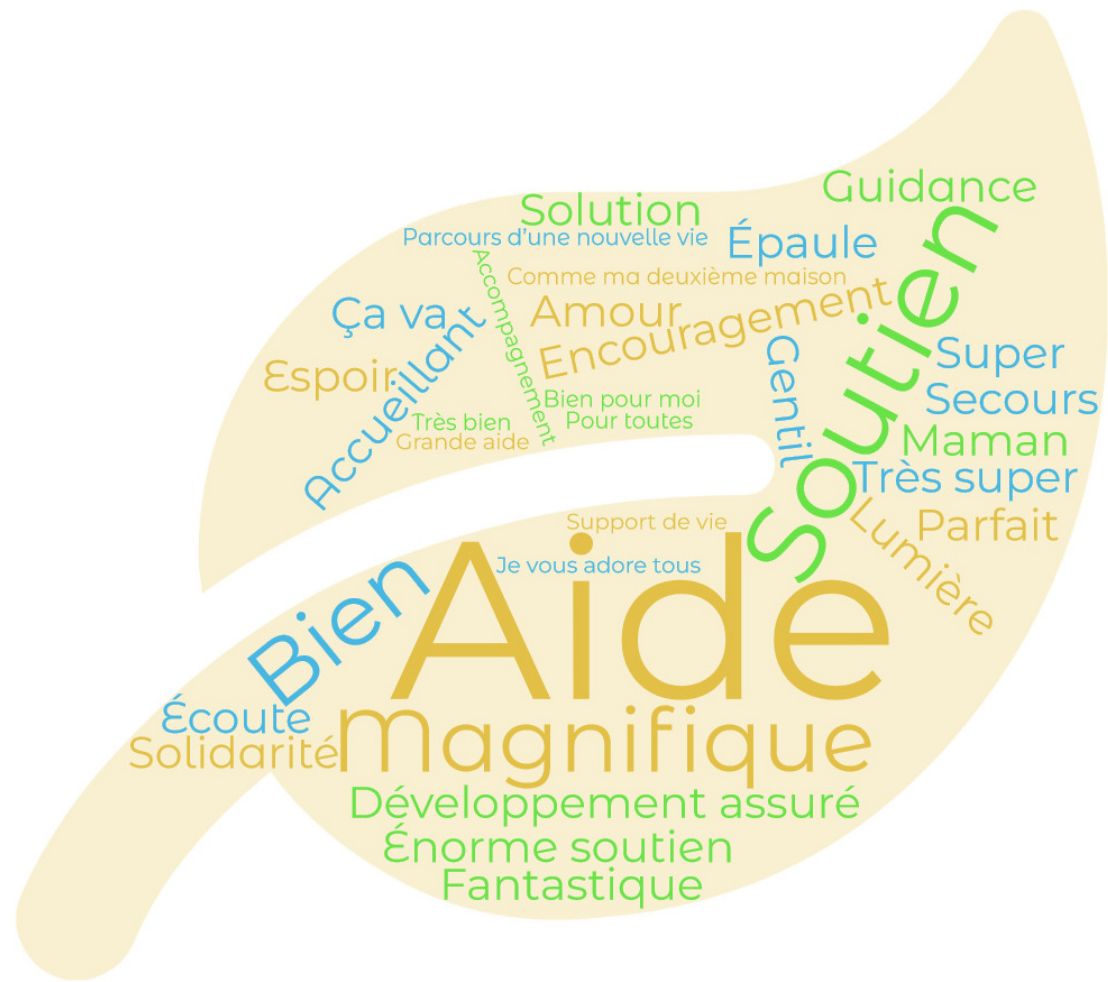


Table des matières

Aprèstoe	8
Historique	8
Missions	8
Quelles familles ?	9
Méthodologie	9
Accompagnement intégral sur mesure	10
Soutien à la parentalité	10
Statistiques	11
Générales	11
Statistiques adultes	14
Statistiques enfants	22
Occupations temporaires	24
Projet Philanthropie	24
Statistiques	25
Projet Tilleul	29
Statistiques	30
L'impact de la crise énergétique sur les familles monoparentales	34
Vers la fin de l'accompagnement	40
Et plus encore...	44
Adhésions	44
Administration, collaborateurs, formation et sponsors	44
Réseau	48



Après toee, c'est...





Aprèstoe

Historique

L'ASBL Aprèstoe a été fondée en juin 2014 par Porte Ouverte et Talita, deux maisons d'accueil actives dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri. Ces deux institutions offrent depuis des années un hébergement et un accompagnement psychosocial sur mesure aux femmes, aux familles et aux enfants en difficultés.

La création d'Aprèstoe est née du constat que certaines femmes, avec ou sans enfants, après un séjour en maison d'accueil, frappent à nouveau à la porte pour toutes sortes de questions ou ont besoin d'une guidance à domicile et éventuellement d'un soutien à la parentalité. Les maisons d'accueil ne disposent pas du temps nécessaire pour répondre de manière adéquate à ces demandes extérieures.

Le cadre d'Aprèstoe, en tant que service de guidance à domicile, crée l'espace et prend le temps d'apporter un soutien structurel et à long terme aux familles vulnérables.

Missions

Aprèstoe aborde les problèmes psychosociaux, relationnels, administratifs, financiers et matériels des femmes seules, des parents et des enfants.

Aprèstoe est synonyme d'un accompagnement familial intégral et sur mesure qui met l'accent sur le renforcement de l'autonomie et de la résilience et sur le maintien du logement.

Aprèstoe établit les bases d'une relation de confiance en accordant du temps, de l'attention et de la confiance et en accompagnant concrètement la personne dans tous les domaines de vie où se situent ses problèmes et ceux de ses enfants. Cet accompagnement tient toujours compte de leur environnement proche et sociétal. La création d'un filet de sécurité autour de la santé et le développement d'un réseau d'organisations de soutien à la parentalité sont au cœur de l'accompagnement.

Aprèstoe soutient les personnes dans la gestion de leur logement et souhaite faire en sorte qu'elles et leurs enfants s'y sentent chez eux. Pour cela, il est essentiel de renforcer ou d'élargir leur réseau social existant dans leur environnement proche.

Quelles familles ?

Ce sont des familles, qui suite à une période de sans-abrisme, sont très fragilisées et dont la vie familiale a été gravement perturbée par des conflits, des pertes de contacts, l'absence de réseau... ; il s'agit de familles monoparentales ayant un faible revenu, un risque d'endettement et qui ont moins de chances d'obtenir un logement adéquat, un travail, une activité extrascolaire ou de vacances pour leurs enfants.

Méthodologie

Toutes les maisons d'accueil peuvent faire une demande d'accompagnement auprès du personnel d'Aprèstoe. Cette demande est suivie d'une discussion ouverte dans les locaux d'Aprèstoe avec la personne et le référent de la maison d'accueil. Au cours de celle-ci, le séjour en maison d'accueil est passé en revue et la nouvelle façon de travailler dans le cadre d'Aprèstoe est expliquée. La situation administrative est ensuite esquissée. Le projet et la demande d'aide, les besoins, les possibilités et les difficultés de tous les membres de la famille sont détaillés et une première visite à domicile est planifiée.

Au début du suivi, une convention d'accompagnement est signée entre les deux parties.

L'intensité de l'accompagnement évolue dans le temps. En commençant par un accompagnement très intensif (plusieurs contacts par semaine) vers intensif (1 contact par semaine) et finalement vers un accompagnement de soutien (1 contact par mois).

En pratique, l'accompagnement se déroule de manière alternée entre visites à domicile et entretiens dans les bureaux d'Aprèstoe. Cela peut également dépendre de la nature des démarches socio-administratives à entreprendre. Cette manière de procéder permet de responsabiliser la personne concernée à respecter les rendez-vous, à venir à temps ou à annuler le rendez-vous si celui-ci ne peut avoir lieu.

Nous maintenons un contact régulier avec les résidentes des maisons d'accueil, entre autres de Porte Ouverte et Talita, en étant présents régulièrement dans la maison d'accueil (participation aux repas, organisation d'espaces de parole).



Accompagnement intégral sur mesure

Aprèstoe tient avant tout à être à l'écoute et à offrir un soutien aux personnes vulnérables. Nous cherchons ensemble des réponses à leurs questions et besoins, tout en respectant leur rythme de vie. Nous voulons renforcer l'autonomie et les capacités propres de chacune et faire en sorte que les personnes et les enfants se sentent bien dans leur logement et dans leur environnement. Souvent, ces personnes ont été fort isolées et ont vécu dans des conditions précaires. Cette vulnérabilité entraîne des difficultés dans l'accomplissement de tâches de la vie quotidienne. Nous essayons de leur redonner confiance en elles et de renforcer leur indépendance. Nous sommes avant tout là pour elles, mais nous essayons progressivement d'impliquer d'autres services.

L'accompagnement se fait par le biais d'un soutien dans tous les domaines de vie.

Soutien à la parentalité

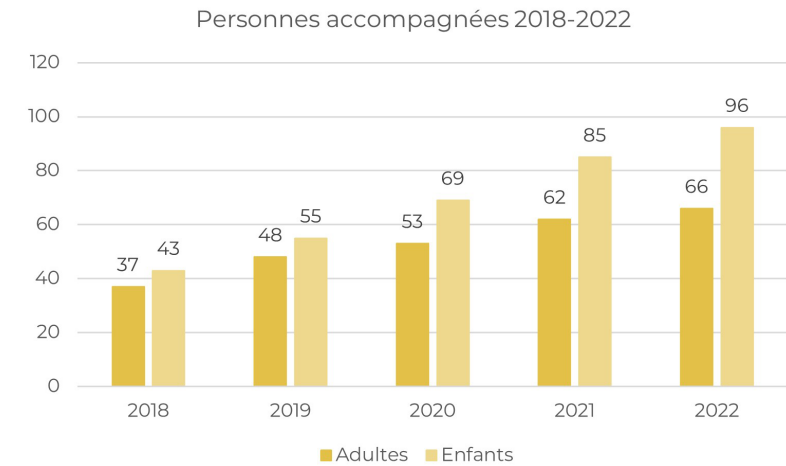
Nous sommes un point de contact pour les mamans et prêtons une attention particulière à leurs questions sur l'éducation des enfants. Nous tenons compte de leurs difficultés, souhaits et besoins au travers d'un dialogue ouvert dans le but de trouver une réponse adaptée et sur mesure.

Nous valorisons le réseau existant de la maman et le rôle de tous les services impliqués. Nous présentons à la maman l'offre existante de services de soutien à la parentalité à bas seuil, peu coûteux, non stigmatisants et de préférence proches de son lieu de vie. Avec la maman, nous établissons des contacts et l'accompagnons vers le premier rendez-vous.

Statistiques

Générales

En 2022, Aprèstoe a accompagné 66 adultes et 96 enfants. Le graphique montre que le nombre d'accompagnements a presque doublé au cours des cinq dernières années. Il en va de même pour le nombre d'enfants. Ils continuent d'occuper une place importante dans nos accompagnements et restent au centre de nos préoccupations.

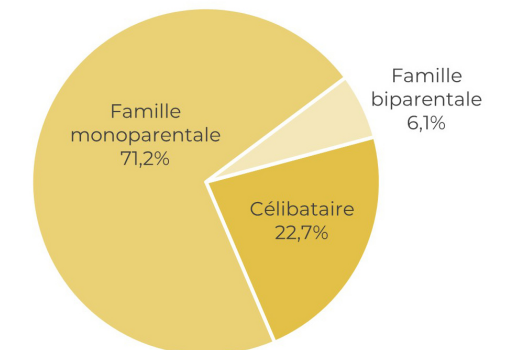


Composition de ménage

Les familles monoparentales, qu'elles soient composées d'un ou plusieurs enfants, continuent, comme toutes les années précédentes, à représenter la majeure partie de nos accompagnements.

La plupart des femmes accompagnées sont séparées ou en instance de séparation. Malheureusement, dans la plupart des cas, le second parent est peu impliqué dans la vie des enfants, ce qui place les mères célibataires dans une position difficile. Elles sont responsables de l'éducation de leurs enfants et doivent s'en occuper seules. Sur le plan financier, les familles monoparentales sont également un groupe vulnérable, étant donné qu'elles n'ont qu'une seule source de revenus.

Célibataire	15
Célibataire avec 1 enfant	21
Célibataire avec 2 enfants	18
Célibataire avec 3 enfants	4
Célibataire avec 4 enfants	4
Couple avec 1 enfant	2
Couple avec 4 enfants	1
Couple avec 5 enfants	1





Intensité des accompagnements

Tous les accompagnements ne demandent pas le même investissement en temps et en énergie. Un nouvel accompagnement est presque toujours très intensif. Au fil du temps, ces contacts peuvent diminuer en fonction des besoins et des questions de la personne en guidance. Pour certains dossiers, il peut rester nécessaire de se voir au moins une fois par semaine.

Pour mesurer la charge de travail en nombre de dossiers par travailleur, nous subdivisons les accompagnements en accompagnements intensifs et accompagnements de soutien. Par "intensif", nous entendons un accompagnement avec une fréquence (d'au moins) un contact par semaine et par "soutien", un accompagnement avec une fréquence d'un contact par mois. Ce dernier type d'accompagnement concerne souvent des femmes accompagnées depuis longtemps et qui ont déjà acquis une certaine forme d'autonomie. Durant cet entretien mensuel, nous examinons ensemble comment s'est déroulé le mois écoulé, si elles ont des questions pour lesquelles nous pouvons les aider ou les conseiller. Souvent, cet entretien est une main tendue qu'elles attendent avec impatience. Nous pouvons, par exemple, fixer un rendez-vous mensuel pour effectuer ensemble le paiement des factures, lire le courrier ou simplement discuter pour favoriser le bien-être mental de la femme.

La majorité des accompagnements (62%) sont toutefois intensifs, cela signifie au moins un contact hebdomadaire et généralement plus. Souvent, ces personnes ne sont pas en accompagnement depuis très longtemps et ont encore de nombreuses demandes d'aide dans différents domaines de vie. Elles viennent à peine de quitter la maison d'accueil et commencent une toute nouvelle vie. Certaines n'ont jamais vécu seules, sont dépassées par les démarches sociales, administratives et/ou juridiques et entreprennent une recherche d'emploi ou de formation. Elles vivent souvent dans des logements du marché privé qui ne sont pas totalement adaptés à la composition de la famille ou qui sont trop coûteux. Nous inscrivons donc ces personnes sur les listes d'attente des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), des Agences Immobilières Sociales (AIS) et du Fonds du Logement et nous anticipons un futur déménagement.

Certaines personnes souffrent également de problèmes psychiatriques, de handicaps physiques, de problèmes psychologiques ou sont des victimes de violences familiales. Ces personnes ont besoin d'un suivi très étroit, presque quotidien, et ces accompagnements sont donc presque toujours intensifs.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et de l'arrêté d'application, un nouvel article a été ajouté pour calculer le nombre total de dossiers. Un système de pondération a été mis en place. Les dossiers intensifs sont multipliés par 1,5 et les dossiers de soutien sont divisés par 2.

	Conventions d'accompagnement	Moyenne annuelle	Dossiers pondérés
Intensif	41	36,2	54,3
Soutien	25	22,1	11,1
Total	66	58,3	65,4

Dans le tableau, nous voyons qu'au cours de l'année 2022, nous avons eu 66 conventions d'accompagnement, dont 41 étaient intensives et 25 de soutien. Comme certains dossiers sont clôturés en cours d'année et que d'autres sont ouverts tout au long de l'année, nous calculons la moyenne annuelle : 58,3 pour 2022. Si nous y appliquons ensuite "la pondération", nous arrivons à 65,4 dossiers.

Nous travaillons encore activement, en collaboration avec les services de guidance à domicile bicommunautaires, à la mise en place du système le plus correct et le plus convivial possible pour effectuer ces calculs.

Durée des accompagnements

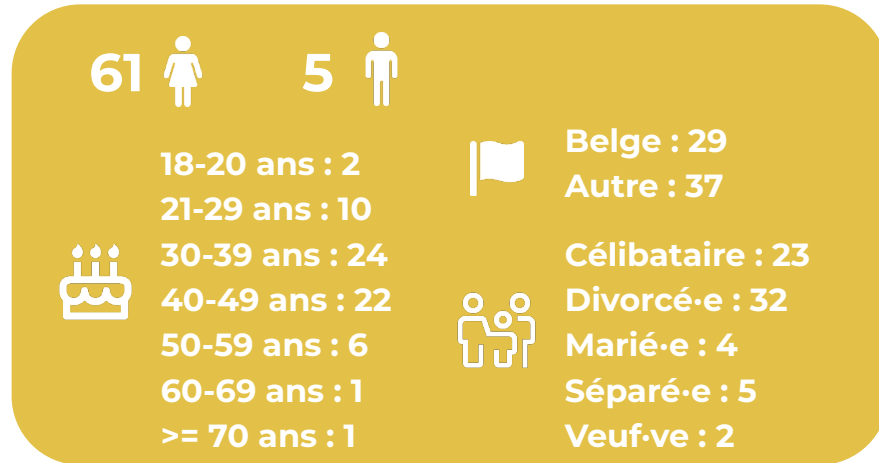
Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et de l'arrêté d'application, la durée des accompagnements de nos services de guidance à domicile ne peut dépasser cinq ans. Le nombre d'accompagnements d'une durée supérieure à cinq ans ne peut excéder 15% du nombre total d'accompagnements.

< 5 ans	44	66,7%
>= 5 ans	22	33,3%

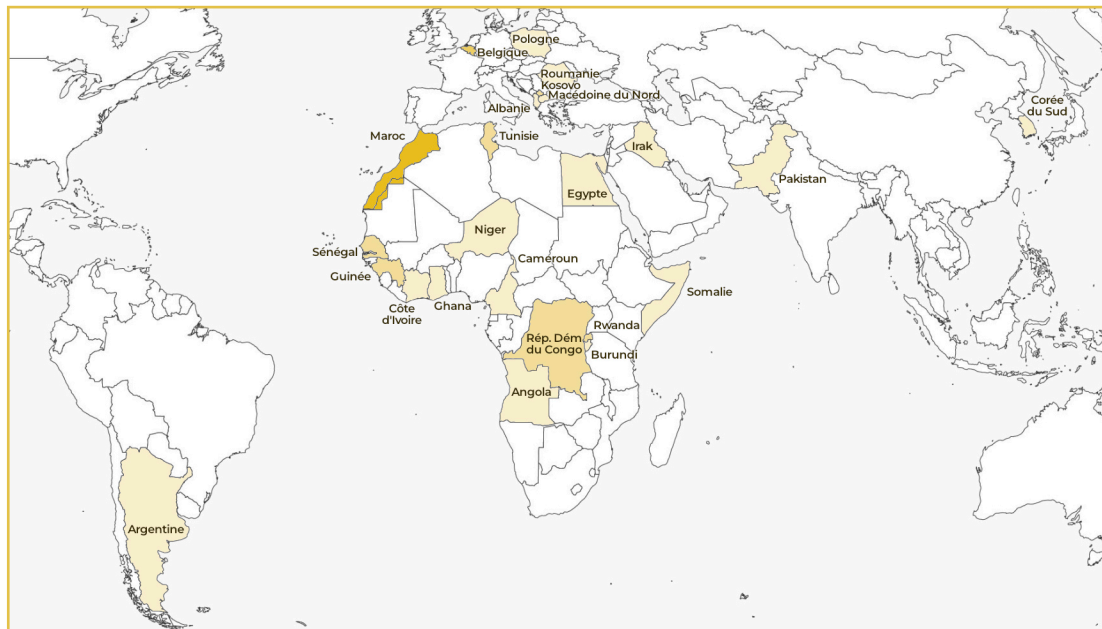
Le tableau ci-dessus montre qu'Aprèstoe dépasse largement les 15% en 2022. Nous essayons de clôturer les accompagnements lorsque nous constatons que les personnes sont autonomes et que nous estimons qu'elles peuvent continuer sans notre aide. Il est difficile de fixer un délai pour cela. Nous en parlons plus en détail dans le texte à la fin du rapport annuel.



Statistiques adultes



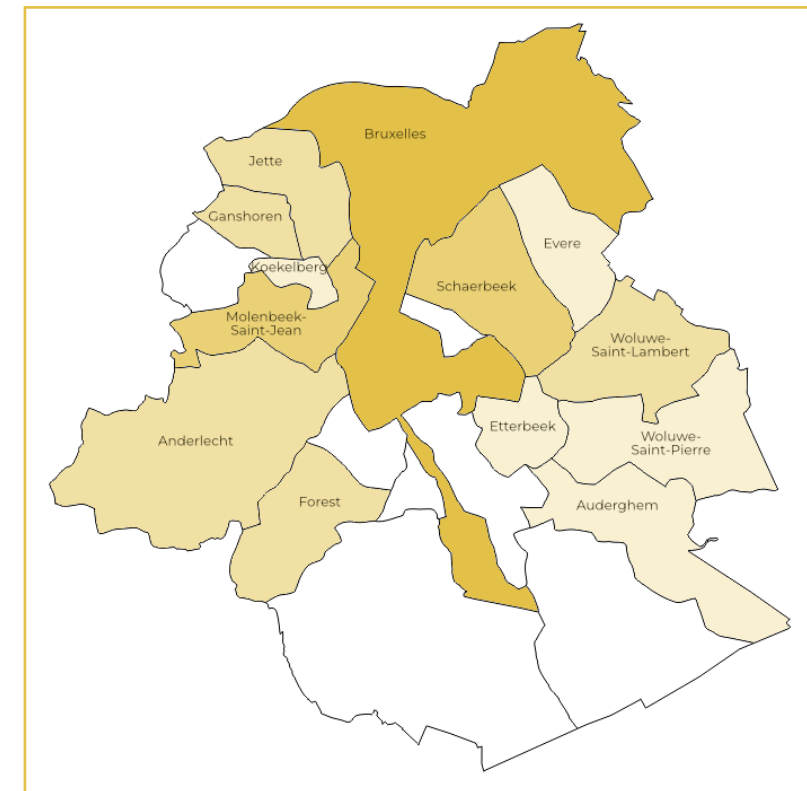
Origine



En regardant les origines des personnes accompagnées, nous constatons que la plupart des personnes sont d'origine marocaine ou d'un autre pays africain. Dans la plupart des cas, ces femmes sont arrivées en Belgique à la suite d'un mariage. Dans la culture arabe, les mariages arrangés sont encore courants. Parfois, l'homme choisi ne s'avère pas être le partenaire idéal et la femme se retrouve confrontée à la négligence, l'humiliation, l'enfermement et la violence domestique, ce qui peut la décider à quitter le domicile et trouver le chemin d'une maison d'accueil. Il arrive que des femmes épousent un Belge rencontré dans leur pays d'origine. Une fois en Belgique, la relation peut dégénérer au point que la femme, totalement isolée de sa famille, cherche un refuge dans une maison d'accueil.

Domicile

Aprèstoe travaille dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le tableau ci-dessus, nous pouvons voir qu'une majorité de femmes, après leur séjour en maison d'accueil, a trouvé un logement à Bruxelles, en ce compris Bruxelles-Ville, Laeken et Neder-Over-Heembeek, ainsi qu'à Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean. Nous observons donc qu'une grande partie des logements se situent dans les communes situées au nord de la Région bruxelloise. Cela s'explique probablement par le marché immobilier bruxellois, les loyers dans cette partie restent nettement inférieurs à ceux de la partie sud.

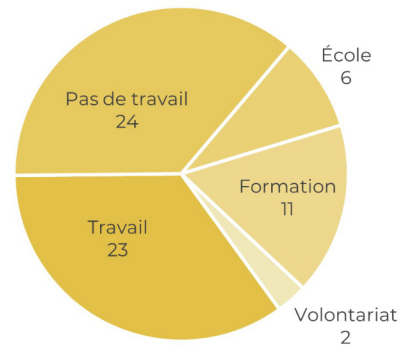


Bruxelles	18	Woluwe-Saint-Lambert	4
<i>Bruxelles-Ville</i>	10	Forest	3
<i>Laeken</i>	5	Jette	3
<i>Neder-Over-Heembeek</i>	3	Etterbeek	2
Schaerbeek	12	Koekelberg	2
Molenbeek-Saint-Jean	10	Auderghem	1
Anderlecht	5	Evere	1
Ganshoren	4	Woluwe-Saint-Pierre	1



Occupation

Ce graphique montre que 35% de nos personnes accompagnées sont actives sur le marché de l'emploi. Les femmes accordent de plus en plus d'importance au fait d'avoir un emploi. Le fait de travailler et d'être occupées leur permet de ne pas se perdre dans une spirale négative de pensées, de peurs et de traumatismes. Le fait d'avoir un emploi donne un sens à leur vie et accroît leur autonomie et leur indépendance. Elles sont fières et ont le sentiment de faire quelque chose d'utile pendant la journée. Cela leur permet de trouver une certaine stabilité, qui peut à son tour profiter aux enfants.



Nous constatons ensuite que 36% ne sont pas professionnellement actives pour diverses raisons telles que des problèmes médicaux, une grossesse, une arrivée récente en Belgique... La plupart des personnes se dirigent ensuite vers des cours de langue, une formation ou un emploi lorsqu'elles sont prêtes. Dans certaines situations, le pas vers le travail ou la formation vient encore un peu trop tôt et le seuil est encore trop élevé. Il n'est pas évident de trouver un équilibre viable entre le travail et la vie d'une mère célibataire, qui dépend souvent des horaires de l'école de ses enfants et n'est disponible qu'entre 8h et 15h. La garderie, qui n'est pas toujours abordable, n'est souvent pas la solution la plus adaptée.

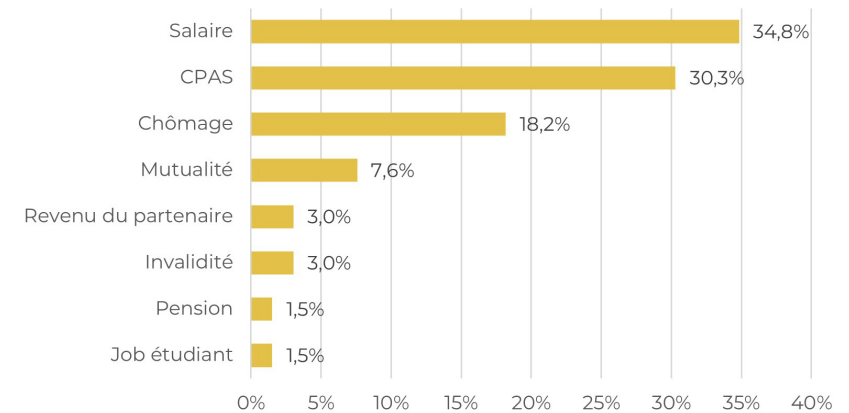
Une minorité va à l'école, suit une formation ou travaille comme bénévole. Dans la plupart des cas, il s'agit des personnes qui aimeraient travailler mais qui n'ont jamais été scolarisées dans leur pays d'origine. Elles profitent de l'occasion pour terminer leur CESS ou pour suivre une formation qualifiante. Un autre exemple est celui des personnes arrivant en Belgique et ne parlant ni le néerlandais ni le français. Pour elles, il est intéressant de suivre des cours d'intégration et/ou de langue. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une des premières étapes avant l'accès au marché du travail.

Pour tout ce qui concerne la recherche d'un emploi ou d'une formation adaptée, nous collaborons avec des services tels que HOBO, Group Intro ou les services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS. Ces services sont spécialisés dans la recherche d'emploi et/ou de formation et ces collaborations nous permettent de construire un réseau autour de la personne.

Nous pensons qu'il est important de mentionner que les mères célibataires qui travaillent à temps plein constatent qu'elles perdent certains avantages. Il peut s'agir par exemple du tarif social pour le gaz et l'électricité, de la gratuité des frais de garderie par le biais d'un remboursement du CPAS, l'intervention majorée de la mutualité... Pour une famille monoparentale, il s'agit tout de même d'avantages importants qu'elle perd et qui valent la peine d'être considérés.



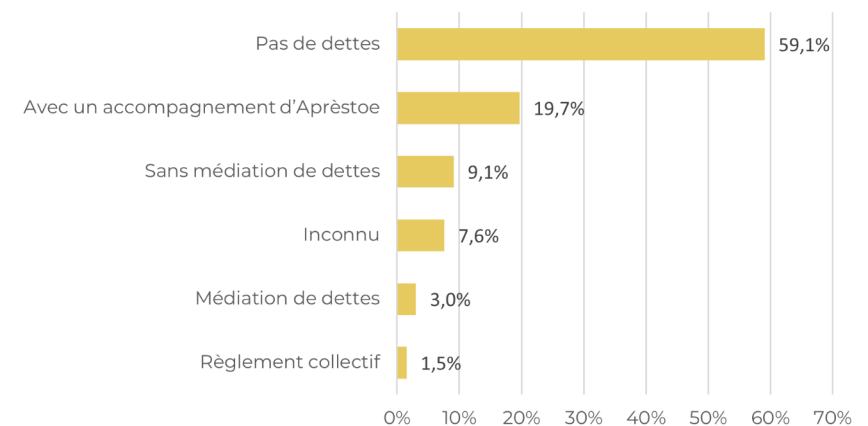
Revenus



Le graphique ci-dessus montre que près de 35% des accompagnées ont un revenu provenant du travail.

Pour de nombreuses personnes accompagnées, trouver un emploi est un aspect important, mais rarement une priorité au moment où elles viennent nous voir. Souvent, d'autres étapes doivent être franchies avant de chercher un emploi, une formation ou de reprendre des études. Certaines ne sont ni physiquement ni psychologiquement prêtes à réintégrer le marché du travail, car elles viennent souvent de vivre un parcours très difficile. Elle vivent alors d'un revenu de remplacement.

Dettes



Cette année encore, la majorité des personnes accompagnées n'ont pas de dettes (59%).

Nous observons cependant que la proportion de personnes endettées a augmenté au cours des dernières années. Il s'agit principalement des dettes quotidiennes telles que des dettes de loyer, d'énergie, de télécommunication ou de santé. Nous pensons que la crise de l'énergie est l'une des explications de ce phénomène.

La plupart des dettes ne sont heureusement pas trop élevées et l'accompagnement d'Aprèstoe peut donc s'avérer très utile dans ce cas. Nous aidons ces personnes à gérer leur budget et essayons d'obtenir des plans de remboursement auprès des créanciers. Si les dettes sont trop élevées ou trop complexes, nous les orientons vers un service de médiation des dettes ou nous demandons un règlement collectif des dettes.

Psychiatrie

Ces chiffres montrent que 7,5% des personnes accompagnées souffrent de problèmes psychiatriques. Dans ce cas, nous essayons de travailler le plus étroitement possible avec le psychologue, le psychiatre, le centre de jour ou l'hôpital concerné.

Oui	5
Non	59
Doute	2

La majorité des personnes en guidance (89%) n'ont pas de suivi psychologique. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne consultent jamais un psychologue. Pour certaines personnes, le fait d'aller chez un psychologue reste un obstacle majeur. Parfois, nous les aidons à s'ouvrir et à parler de certains traumatismes, afin qu'elles puissent prendre conscience qu'un suivi psychologique pourrait être bénéfique pour elles et leurs enfants. Les outils que nous utilisons pour cela à Aprèstoe sont les cartes "mes sentiments, mes besoins" ou "des instants magiques". Nous pouvons également tracer ensemble une ligne de vie ou fixer des objectifs par domaine de vie. Si la personne est ouverte à l'idée de commencer un suivi psychologique, nous travaillons ensemble pour trouver le service le plus proche qui répond le mieux à son besoin d'aide. Cela peut être un centre de santé mentale (SSM) ou un service comme Solentra ou le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF). Accompagner les personnes lors du premier rendez-vous est souvent d'une grande aide car à ce moment-là, il n'y a pas encore de lien de confiance entre elles et le psychologue, et celui-ci peut donc se développer progressivement.

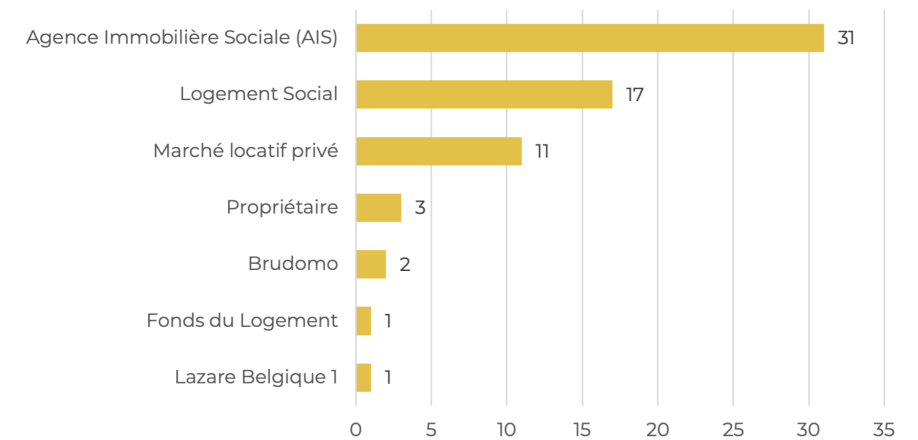
Dans certains cas, il y a un doute car la personne montre des émotions fortes et souffre en conséquence, mais est dans une phase de déni. Dans d'autres cas, il est parfois trop tôt ou trop compliqué pour la personne de faire face à ses propres traumatismes. Il est toujours important d'adapter le travail et de suivre le rythme de la personne.



Type de logement

La majorité des personnes accompagnées vivent dans un logement d'une Agence Immobilière Sociale ou d'une Société Immobilière de Service Public. Aprèstoe travaille en étroite collaboration avec les Agences Immobilières sociales IRIS et Baïta. Le nombre de personnes bénéficiant d'un logement social au titre de l'article 36 est également élevé. Grâce à cette initiative, des logements sociaux sont gardés pour des femmes victimes de violence domestique. Cette attribution se fait via la maison d'accueil. Il s'agit d'une évolution très positive étant donné qu'un logement stable offre une grande sécurité aux familles accompagnées et nous permet de consacrer plus de temps aux autres domaines de vie.

Quelques personnes sont propriétaires d'un logement. Elles ont acheté un bien par l'intermédiaire du Community Land Trust Brussels, du Fonds du Logement ou dans le secteur privé avec le soutien du Fonds du Logement.



Origine de la demande

Maison d'accueil	56
Soi-même	10

La majorité des demandes de guidance faites à Aprèstoe se font par l'intermédiaire des maisons d'accueil.

Nos collègues des maisons d'accueil sont bien placé-e-s pour évaluer quelles personnes pourraient bénéficier de l'accompagnement d'Aprèstoe. Outre les maisons d'accueil Talita et Porte Ouverte, Aprèstoe a également travaillé cette année avec Escale, Puerto et Portali.

Les chiffres ci-dessus montrent qu'un certain nombre de personnes ont également fait leur demande elles-mêmes auprès d'Aprèstoe. Il s'agit, par exemple, des enfants de femmes déjà en guidance qui atteignent l'âge adulte et souhaitent bénéficier de leur propre accompagnement, ou d'autres membres de la famille, comme un partenaire qui souhaite lui aussi bénéficier d'un accompagnement. Exceptionnellement, il s'agit de personnes qui ont déjà quitté la maison d'accueil depuis longtemps, sans accompagnement, mais qui au bout d'un certain temps jugent cet accompagnement nécessaire ou le souhaitent.

¹ Lazare ASBL est une forme de colocation pour personnes sans-abri et jeunes travailleurs. www.lazarebelgique.eu. (Dernière consultation : 04/04/2023)

Domaines de travail des accompagnements

Administratif	65
Budget	28
Endettement	22
(Ex)partenaire	31
Formation	25
Logement	50
Loisirs	22
Quartier	25
Santé	44
Soutien à la parentalité	49
Soutien juridique	33
Soutien psychologique	38
Titre de séjour	24
Travail	30
Vacances	12

Aprèstoe offre un accompagnement sur mesure dans tous les domaines de vie possibles.

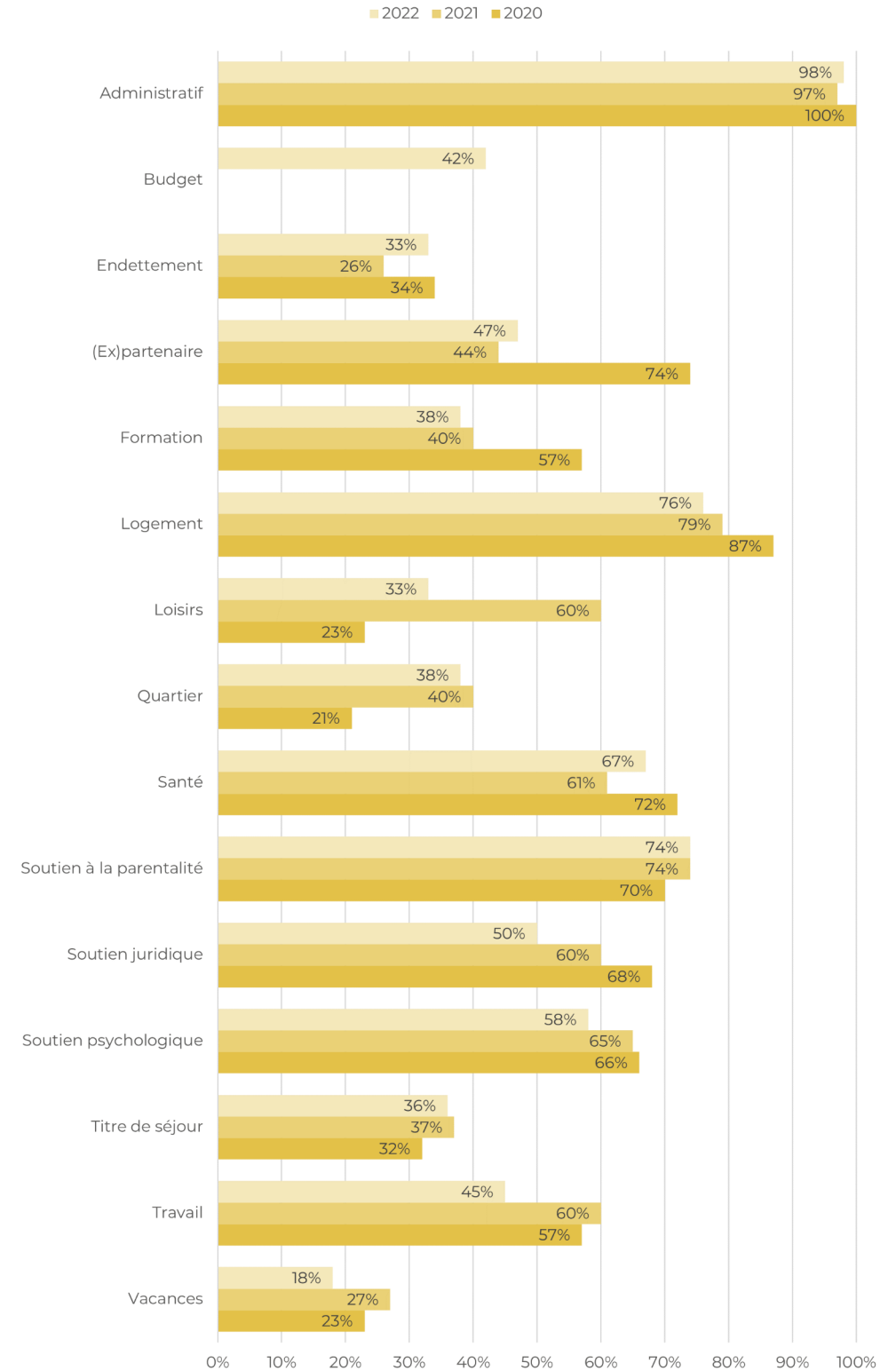
La demande d'aide administrative reste la principale demande au sein de nos accompagnements. L'administration est bien sûr un terme large qui va du paiement des factures à la demande d'allocation de logement, en passant par la lecture de courriers et l'inscription pour un logement social. La digitalisation de notre société implique que de nombreuses demandes et démarches administratives doivent être effectuées en ligne. Cela ne facilite pas la tâche de notre public défavorisé, dont la plupart ont peu de connaissances en informatique ou rencontrent des difficultés de lecture et/ou de langage.

Nous travaillons avec les personnes sur plusieurs domaines en même temps.

Les chiffres montrent également que le logement représente toujours une part importante de notre travail. Souvent, le logement trouvé à la sortie de la maison d'accueil ne correspond pas tout à fait à ce que les personnes espéraient ou à ce dont elles avaient réellement besoin (mauvais état du logement, mauvaise localisation, trop d'escaliers, humidité...) ou n'est pas adapté à la composition de la famille. Parfois, le propriétaire met fin au bail ou la femme souhaite trouver un logement meilleur marché pour mieux joindre les deux bouts. Nous consacrons donc beaucoup de temps à la recherche d'un logement plus adapté à long terme pour ces familles. L'une des premières démarches entreprises avec les femmes consiste à les inscrire dans les Agences Immobilières Sociales, les Sociétés Immobilières de Service Public et au Fonds du Logement.

Cette année, nous avons également introduit la guidance budgétaire. Nous constatons que lors de nos accompagnements, nous nous consacrons de plus en plus à l'établissement d'un budget mensuel, à l'aide au paiement ou à la recherche de solutions lorsque le budget mensuel s'avère insuffisant.

Le soutien à la parentalité est un autre domaine à part. Il est évident pour nous qu'il s'agit d'une partie importante de notre travail et que les mères et les enfants ont besoin de ce soutien et le méritent.



Statistiques enfants

Comme mentionné précédemment, nous avons accompagnés 96 enfants en 2022 dans le cadre du soutien à la parentalité proposé par Aprèstoe. Aprèstoe souhaite apporter un accompagnement de qualité, y compris aux enfants.

Les enfants sont automatiquement impliqués dans le cadre de l'accompagnement de leurs parents. Cela se passe généralement de manière indirecte, par l'intermédiaire du parent. Des démarches sont alors entreprises ensemble dans l'intérêt des enfants. Des contacts directs et réguliers sont également établis avec les enfants. Cela nous permet de mieux les connaître, ce qui est également précieux pour leur trouver des activités récréatives ou des cadeaux d'anniversaire.

Aprèstoe est à l'écoute de chacun-e et travaille également avec les enfants pour répondre à différents besoins ou questions. Ici, peu importe que l'enfant soit mineur ou déjà jeune adulte. Cela signifie que les enfants des personnes que nous accompagnons sont bien connus par Aprèstoe et ont une place importante dans les accompagnements. Les parents collaborent volontairement avec nous concernant le soutien à la parentalité.

Lorsque l'accompagnement est très intensif et qu'il y a beaucoup de demandes concernant les enfants, un-e deuxième collègue peut rejoindre le dossier pour prendre en charge l'accompagnement des enfants. Cela permet aux enfants de

41 

55 



0-5 ans : 20

6-11 ans : 39

12-17 ans : 23

+18 ans : 14



Aucun (-3 ans) : 5

Crèche : 5

École : 79

Pas à l'école/crèche : 7



Belge : 73

Autre : 23



Activité parascolaire : 32

École de devoirs : 17

Stage de vacances : 26

Pas d'activités : 50



Bilingue : 16

Français : 75

Néerlandais : 5





Occupations temporaires

Projet Philanthropie

Dans le contexte de la crise sanitaire, des moyens supplémentaires ont été déployés par la Commission Communautaire Commune pour faire face aux besoins d'accueil pendant et après la crise. Des projets pouvaient lui être soumis pour loger des personnes en difficultés dans le cadre d'initiatives temporaires.

Fin 2020, Aprèstoe a eu l'opportunité de visiter un immeuble via le Logement Social bruxellois, situé au cœur des Marolles, pour y démarrer un projet destiné aux femmes et aux enfants. Cet immeuble comprend 12 appartements deux chambres dont 9 destinés à Aprèstoe. L'immeuble est mis à disposition pour une durée de 4 ans, dans l'attente d'une rénovation en profondeur.

En collaboration avec l'ASBL FEBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement), nous avons soumis un projet aux services du Collège réuni et notre projet a été approuvé. C'est ainsi qu'est né le Projet Philanthropie.

Aprèstoe a reçu des subsides supplémentaires pour le recrutement d'un·e travailleur·euse psychosocial·e/assistant·e social·e à temps plein et d'un·e travailleur·euse enfant à mi-temps. Nous avons également reçu des moyens pour le travail de coordination du projet ainsi que pour l'engagement d'un ouvrier polyvalent à mi-temps. En outre, des frais de fonctionnement ont été alloués ainsi qu'un budget pour l'achat de mobilier de base.

La FEBUL est responsable des travaux de rénovation, des aspects techniques et de tout ce qui concerne la location des appartements.

Aprèstoe se charge de l'accompagnement intensif des familles. Nous travaillons sur les aspects administratifs, sociaux et financiers et des recherches intensives sont menées pour trouver une solution de logement durable pour le futur.

Au cours de l'année 2022, 25 personnes y ont habité, dont 10 adultes et 15 enfants. Un appartement était déjà occupé pour la deuxième fois par une nouvelle famille.

Statistiques

10 



Belge : 2
Autre : 8



21-29 ans : 2
30-39 ans : 1
40-49 ans : 7



Belgique, Equateur,
Grèce, Iran, Macédoine
du Nord, Maroc, Pologne,
Tunisie : 1
Rép. Dém. du Congo : 2



Célibataire avec enfants :

- Célibataire : 3
- Divorcée : 4
- Séparée : 1
- Veuve : 2



Chômage : 1
CPAS : 5
Mutualité : 1
Salaire : 2
Inconnu : 1



Pas de dettes : 6

Avec un accompagnement d'Aprèstoe : 3
Inconnu : 1



Formation : 3
Travail : 2
Non active : 5



Le Chant d'Oiseau : 1
Escale : 3
Portali : 1
Porte Ouverte : 2
Talita : 3





Intensité des accompagnements

	Conventions d'accompagnement	Moyenne annuelle	Dossiers pondérés
Intensif	10	8,8	13,2

Tous les accompagnements sont intensifs. Cela signifie que nous rencontrons les personnes résidant dans les appartements du projet Philanthropie au moins une fois par semaine. Dans la pratique, il s'agit généralement de plusieurs contacts par semaine.

L'intensité de ces accompagnements s'explique par le fait que ces personnes viennent de quitter la maison d'accueil et se posent donc de nombreuses questions dans de multiples domaines de vie. Souvent, les femmes n'ont pas de meubles, n'ont jamais vécu seules, se perdent dans les démarches socio-administratives, la recherche d'une activité ou d'une nouvelle école pour les enfants... Comme il s'agit d'un logement temporaire, le premier objectif est de trouver un autre logement. Les inscriptions auprès du Fonds du Logement, des Sociétés Immobilières de Service Public et des Agences Immobilières Sociales prennent pas mal de temps.

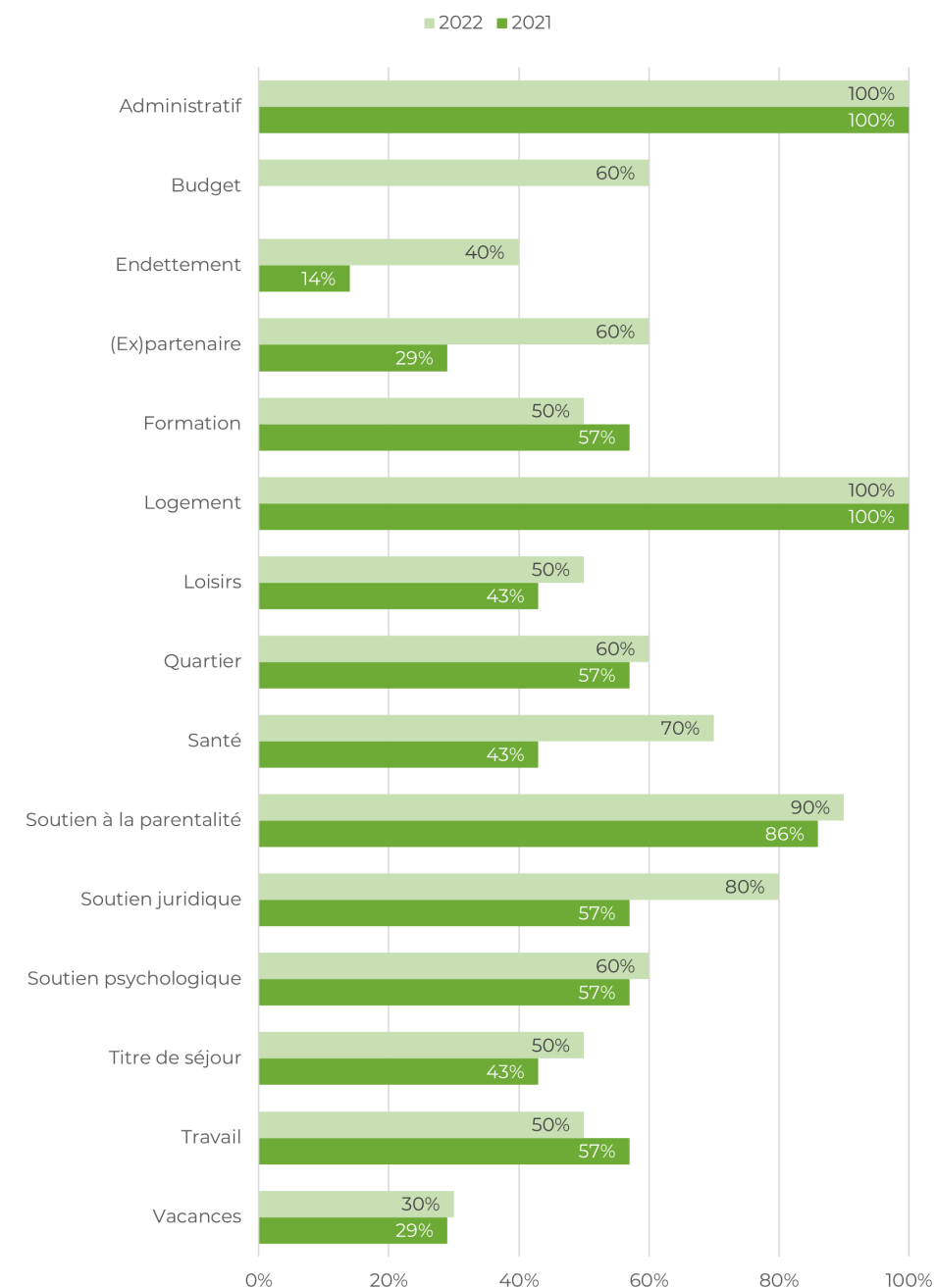
Domaines de travail des accompagnements

Administratif	10
Budget	6
Endettement	4
(Ex)partenaire	6
Formation	5
Logement	10
Loisirs	5
Quartier	6
Santé	7
Soutien à la parentalité	9
Soutien juridique	8
Soutien psychologique	6
Titre de séjour	5
Travail	5
Vacances	3

Nous travaillons avec les personnes sur plusieurs domaines en même temps.


Dans le cadre de ce projet, nous travaillons différents domaines de vie avec les familles. L'administration, le logement et le soutien à la parentalité sont les principaux domaines. Les nouveaux résidents ont évidemment encore de nombreuses démarches administratives à effectuer et sont étroitement accompagnés. Le logement fait l'objet de toute notre attention car les familles vivent dans un projet d'occupation temporaire et nous devons donc trouver ensemble une solution plus durable d'ici quelques années.


Comme nous n'accueillons que des familles avec enfants, le soutien à la parentalité fait partie de l'accompagnement de la majorité des familles.






7  8 

 0-5 ans : 5
6-11 ans : 6
12-17 ans : 3
+18 ans : 1

 Aucun (-3 ans) : 1
Crèche : 1
École : 13

 Belge : 6
Autre : 9

 Activité parascolaire : 4
Stage de vacances : 5
Pas d'activités : 9

 Bilingue : 2
Français : 12
Néerlandais : 1

Projet Tilleul

En 2022, Aprèstoe a eu une nouvelle occasion de lancer un projet de logements temporaires. Cette fois dans un bâtiment vacant par le biais du Foyer Schaerbeekois. L'immeuble compte six appartements, dont 3 appartements deux chambres et 3 appartements trois chambres. Le bâtiment est mis à notre disposition jusqu'à la fin de l'année 2024, une rénovation importante étant prévue en 2025. Les familles de ces logements peuvent également profiter d'un grand jardin intérieur.

Toujours en collaboration avec l'ASBL FEBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement), nous avons soumis un projet d'occupation temporaire aux services du Collège réuni et notre projet a été approuvé. C'est ainsi que le projet Tilleul a vu le jour.

Aprèstoe a reçu des subsides supplémentaires pour le recrutement d'un·e travailleur·euse psychosocial·e/assistant·e social·e à temps et d'un·e travailleur·euse enfant à mi-temps. Nous avons également reçu des moyens pour le travail de coordination du projet ainsi que pour l'engagement d'un ouvrier polyvalent à temps partiel. En outre, des frais de fonctionnement ont été alloués ainsi qu'un budget pour l'achat de mobilier de base.

La FEBUL est responsable des travaux de rénovation, des aspects techniques et de tout ce qui concerne la location des appartements.

Aprèstoe se charge de l'accompagnement intensif des familles. Nous travaillons sur les aspects administratifs, sociaux et financiers et des recherches intensives sont menées pour trouver une solution de logement durable pour le futur.

Au 31 décembre 2022, 8 personnes logent dans les logements du projet Tilleul, dont 2 adultes et 6 enfants.

En 2022, des travaux étaient encore en cours dans les appartements restants, de sorte que nous ne pouvions pas encore y accueillir des familles. En 2023, tous les appartements seront terminés et occupés.





Statistiques

2

40-49 ans : 2

Célibataire avec enfants :
 • Mariée : 1
 • Séparée : 1

Pas de dettes : 2

Formation : 1
 Non active : 1

Belge : 1
 Autre : 1

Maroc : 2

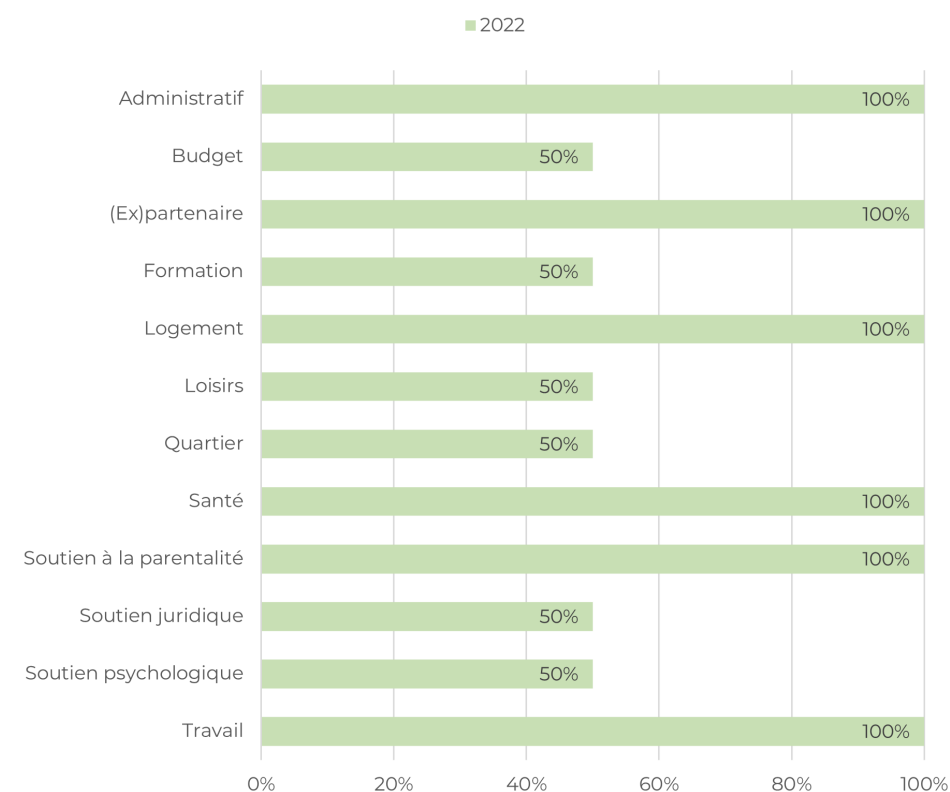
CPAS : 2

Porte Ouverte : 2

Intensité des accompagnements

Ces deux accompagnements ont été intensifs en 2022. Cela s'explique par le fait que ces personnes viennent de quitter la maison d'accueil pour un logement. Étant donné qu'il s'agit d'une occupation temporaire et que les femmes doivent trouver un logement stable le plus rapidement possible, ces accompagnements sont très intensifs.

Domaines de travail des accompagnements



Les principaux domaines de vie abordés sont l'administratif, le travail en relation avec l'(ex)-partenaire, le logement, le soutien à la parentalité et l'emploi.

Un déménagement implique toujours de nombreuses démarches administratives telles que le changement d'adresse, le changement de CPAS, la souscription d'un nouveau contrat d'électricité, internet... Les femmes qui viennent de quitter la maison d'accueil vivent souvent seules pour la première fois et ce, sans leur partenaire (violent). C'est un sujet qui ne manquera pas d'être abordé.

Tilleul étant un projet temporaire, le logement reste l'un des domaines de vie les plus importants. Trouver un logement pour nos familles en guidance reste un défi majeur, surtout pour celles qui ont 3 ou 4 enfants et qui ont besoin d'un appartement plus grand avec au moins 3 chambres. Elles sont confrontées à de longues listes d'attente et leurs demandes sont parfois refusées car les agences immobilières sociales ont peu de logements disponibles avec 3 chambres ou plus.



Une attention particulière est également accordée aux enfants sous la forme d'un soutien à la parentalité. Lors des visites à domicile, nous cherchons ensemble des activités extrascolaires, éventuellement une nouvelle école et, si nécessaire, un accompagnement plus spécialisé. Se réunir avec les enfants et discuter ouvertement du déroulement du droit de visite fait également partie de notre travail avec les enfants.

Pour les deux femmes accompagnées, des démarches de recherche d'emploi ont été entreprises. Il peut par exemple s'agir de les accompagner au service emploi du CPAS.

Les demandes portent également sur le budget, la découverte du nouvel environnement, le soutien juridique et psychologique, la formation et les loisirs.

3 3

6-11 ans : 2
12-17 ans : 4

Belge : 6

Français : 6

École : 6

Activité parascolaire : 2
École de devoirs : 1
Pas d'activités : 4





L'impact de la crise énergétique sur les familles monoparentales

Depuis la pandémie et le début de la guerre en Ukraine, l'augmentation générale du coût de la vie a un impact important sur la vie quotidienne des familles et plus particulièrement des familles monoparentales. Bien que l'impact de cette crise sur l'aspect financier soit le plus évident, nous constatons également une incidence plus ou moins directe sur d'autres domaines de vie sur lesquels nous travaillons : logement, santé, enfant et travail. Nous décrivons nos observations et les solutions potentielles dans le texte qui suit.

Logement

Nous observons que la crise est surtout ressentie au niveau du logement. Les loyers, ainsi que les charges, montent en flèche. La demande de logement est élevée et les listes d'attente pour les logements sociaux sont interminables. De plus, toutes les familles n'ont pas droit à un logement social et sont donc contraintes de louer dans le secteur privé. Nous constatons également que beaucoup de familles que nous accompagnons ne parviennent plus à payer leur loyer à temps.

Cette année, l'indexation des loyers a été particulièrement importante dans le secteur privé, mais également auprès des Agences Immobilières Sociales. Cela impacte les prix du marché locatif bruxellois, ce qui complique la recherche d'un logement. Si jamais la personne n'a pas les ressources pour payer la garantie locative, nous pouvons faire appel au Fonds du Logement pour qu'ils puissent verser le montant sur un compte bloqué.

Depuis octobre 2022, une ordonnance qui modifie le système d'indexation, en tenant compte de la performance énergétique du bâtiment (PEB), permet de diminuer l'indexation de 50% pour un PEB E et de geler l'indexation pour un PEB F et G. Ceci a pour objectif de compenser les dépenses énergétiques pour les personnes vivant dans un logement mal isolé.

Avec l'augmentation des prix de l'énergie, nous constatons que de plus en plus de personnes ont du mal à payer leurs factures. Certaines aides ont été mises en place telles que les primes fédérales, la prime d'eau de Vivaqua, l'allocation de chauffage via le CPAS et les tarifs sociaux qui permettent une première diminution du coût annuel de l'énergie. Pour payer les factures élevées, nous faisons de plus en plus souvent appel à l'aide de la cellule énergie du CPAS compétent, qui peut réaliser une analyse des dépenses énergétiques et conseiller les personnes pour diminuer les factures, ou dans certains cas apporter une aide financière.



Santé

Avec l'augmentation des frais généraux quotidiens des familles, la santé passe parfois au second plan. En particulier pour les familles qui ne bénéficient pas ou plus de l'intervention majorée (statut BIM²), mais qui restent avec de faibles revenus. Elles peuvent être plus réticentes à se soigner ou le faire de façon moins régulière. En effet, l'intervention de la mutualité étant moindre, les frais médicaux sont plus importants. Cela questionne notre équipe sur comment accompagner au mieux ces familles afin qu'elles puissent se soigner dignement même avec un budget serré.

Enfants

Au niveau du soutien à la parentalité et aux enfants, nous constatons également une nette augmentation des frais de crèche, de scolarité et de loisirs. Pour les parents isolés accompagnés par Aprèstoe, il s'agit d'une ponction sur le budget qu'il ne faut pas sous-estimer. En ce qui concerne les frais de crèche et de matériel scolaire, pour les personnes à faibles revenus, le CPAS peut en supporter la majeure partie. Les frais de garde scolaire peuvent également être déclarés lors de la déclaration d'impôts annuelle.

Pour les parents à faibles revenus, des bourses annuelles sont demandées pour les élèves de l'enseignement secondaire. Ces demandes sont introduites entre juillet et octobre et apportent un soutien supplémentaire. Avec le soutien du CPAS, les élèves et étudiant-e-s peuvent également compter sur le remboursement d'un ordinateur portable. Pour les familles monoparentales dont le parent dispose d'un revenu professionnel, un complément social aux allocations familiales peut toujours être demandé à la caisse d'allocations familiales concernée.

Travail

Dans le domaine du travail, l'impact de l'augmentation générale du coût de la vie se marque sur les choix professionnels des familles monoparentales. Nous recevons parfois la question suivante : "Pourquoi devrais-je travailler si je ne gagne pas un euro de plus par mois ?". Pour les parents isolés avec un ou plusieurs enfants à charge, qui travaillent à temps partiel, nous demandons systématiquement un complément de salaire au CPAS compétent. Cela signifie que les familles monoparentales qui travaillent à temps partiel gagnent chaque mois autant que les familles monoparentales qui bénéficient du revenu d'intégration social.

² Statut BIM : Si vous avez le statut BIM, vous avez droit à une allocation majorée pour le remboursement de vos frais médicaux. En fonction de votre situation spécifique, vous pouvez également bénéficier d'autres avantages tels que des tarifs réduits dans les transports publics, une intervention sur votre facture de chauffage et d'autres allocations municipales ou provinciales. www.kidslife.be/fr/allocations-familiales/allocation-majorée/faq/qu-entend-on-par-statut-bim. (Dernière consultation 06/04/2023)



De plus, il est parfois difficile de combiner travail et vie de famille. Le travail peut impliquer certains changements tels que des systèmes de garde et des frais de déplacement (le transport vers et depuis le lieu de travail n'est pas toujours remboursé par l'employeur). Pour les familles qui avaient droit à l'aide sociale, le travail à temps plein implique souvent la perte de nombreux avantages tels que le statut BIM, le tarif social ou l'aide du CPAS. Les familles monoparentales se retrouvent donc dans une position où elles doivent envisager les bénéfices mais aussi les coûts du travail avant d'accepter un emploi. Cependant, nous encourageons toujours les personnes à travailler, principalement pour rompre l'isolement social, prévenir la dépression et continuer à aspirer à une plus grande autonomie.

Finances

Une part importante budget mensuel des ménages est consacrée aux courses. Avec l'inflation, les prix des aliments de base ainsi que des vêtements ont fortement augmenté. Il existe des aides telles que des épiceries sociales, des chèques alimentaires ou encore des colis alimentaires, qui permettent aux familles à faibles revenus de subvenir à leurs besoins de base. Cette dernière année, nous avons dû avoir recours à ces aides de manière plus régulière.

Pour illustrer notre propos, nous avons recueilli deux témoignages de personnes accompagnées par Aprèstoe, qui nous font part de leur vécu de la crise.

O. travaille à temps plein dans un hôtel et a une fille de 12 ans. Elle vit seule avec sa fille et elles n'ont qu'un seul revenu pour vivre. O. constate que joindre les deux bouts avec un salaire mensuel n'est pas simple. C'est un exemple d'une famille monoparentale où l'impact de la crise financière est très clairement ressenti.

"Je sens la crise financière surtout quand je suis à la caisse dans le magasin, je vais faire mes courses à Aldi ou à Lidl, normalement ce sont les magasins les moins chers, mais depuis quelque temps, je remarque que aussi dans ces magasins-là il y a des augmentations de prix. Quand j'achète un pain, une bouteille de lait, des biscuits pour ma fille et un yaourt, je reçois une facture de 15€. Ma fille me demande souvent d'aller manger dehors, par exemple une pizza ou un dürüm. Il faut savoir qu'un dürüm coûte 7€, ça fait 14€ pour un repas à deux personnes. C'est pour ça que je fais toujours un planning en avance, je cuisine tous les jours pour ma fille et moi, parce qu'aller manger à l'extérieur est devenu trop cher.

Je dois me débrouiller avec un seul salaire, avec lequel j'entretiens ma fille, mais aussi ma famille qui habite au Sénégal. Par exemple, ma sœur a eu un grave accident il y a un mois et j'ai payé ses factures d'hôpital. Je paie également les frais scolaires de ma cousine, qui fait ses études là-bas. Pour ma fille qui habite avec moi, j'ai également beaucoup de factures à payer. Les factures scolaires viennent tous les mois et à cause de mon travail, je n'ai pas droit à une intervention du CPAS. Toutefois, de très bonnes mesures ont été prises à Bruxelles, comme les abonnements aux transports publics pour les jeunes. Pour l'abonnement de ma fille, je paie 12€ par an, ce qui est très peu.

Depuis que je travaille je n'ai plus droit à l'aide du CPAS, ni à un tarif social chez TotalEnergies et ni à un statut BIM à la mutualité. Je me demande parfois 'pourquoi je travaille encore ?', mais en même temps, je suis contente de travailler, car je suis sortie de l'isolement dans lequel je me trouvais, j'ai des chouettes collègues et je suis devenue très autonome. C'est grâce à mon travail (et à Nancy, travailleuse sociale à Aprèstoe) que j'ai pu acheter mon appartement. Pour cela, j'ai reçu de l'aide du Fonds du Logement, mon crédit hypothécaire est payé mensuellement au Fonds du Logement.

Malheureusement il y a beaucoup d'avantages que j'ai perdus depuis que je travaille. Je ne gagne pas assez pour vivre confortablement et je gagne trop pour pouvoir avoir de l'aide du CPAS, la mutualité et le tarif social. Cependant, j'ai pris la résolution, à partir du mois prochain, de mettre de l'argent de côté chaque mois pour mon avenir et celui de ma fille."



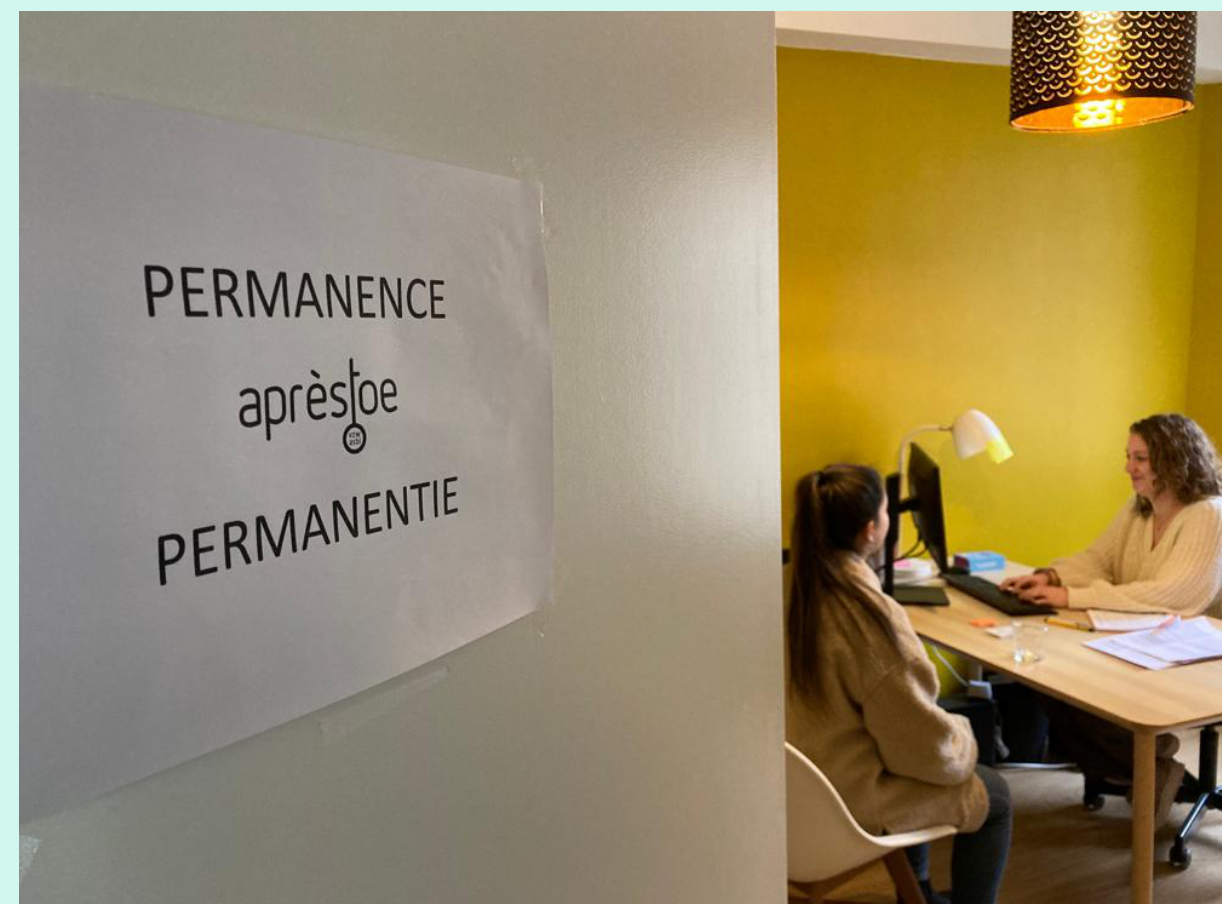
J. travaille à temps plein en tant qu'assistante logistique, avec sa fille à charge ainsi que sa sœur malade. Elle doit donc assumer tous les frais de sa fille ainsi que les frais médicaux de sa sœur, avec un seul revenu. Elle nous explique régulièrement que depuis la crise, les fins du mois sont très difficiles.

"Tout a augmenté : l'énergie, l'alimentation, l'eau, tous les besoins de base. C'est très dur de finir le mois sans être en négatif et impossible de faire des économies.

Depuis que je travaille et que j'ai perdu mon statut BIM ainsi que mes avantages sociaux, je dois faire très attention à mon budget. Je ne peux pas m'offrir des loisirs par exemple, ou permettre à ma fille d'en avoir. Quand je fais les courses, je vais au Lidl parce que c'est moins cher. Je ne peux pas me permettre d'aller au Delhaize par exemple. J'achète les vêtements les moins chers. J'ai dû payer un ordinateur pour que ma fille puisse avoir une éducation solide, ce qui a également eu un grand impact sur mon budget.

En plus de ma fille à charge, j'aide également ma sœur donc c'est vraiment compliqué. Elle a un suivi psychiatrique et comme elle n'a pas de papiers pour l'instant, je dois payer le prix plein des consultations ainsi que de son traitement.

La vie est devenue trop chère."





Vers la fin de l'accompagnement

Depuis 2022, l'arrêté du Collège réuni relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion est entré en vigueur dans le cadre de l'ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans-abri. Cet arrêté s'applique donc également aux services de guidance à domicile comme Aprèstoe.

Jusqu'à l'année dernière, les accompagnements des services de guidance à domicile étaient illimités dans le temps, alors qu'ils sont désormais limités à un maximum de cinq ans. L'arrêté prévoit qu'une prolongation est uniquement possible dans des circonstances exceptionnelles et que le nombre d'accompagnements de plus de cinq ans ne peut excéder 15% du nombre total d'accompagnements.

En 2022, plus d'un tiers des personnes accompagnées par Aprèstoe étaient déjà en guidance depuis cinq ans ou plus. Ces nouvelles réglementations nous ont donc amenés à repenser notre façon de travailler. Aprèstoe a-t-elle pour vocation d'accompagner les personnes tout au long de leur vie ou de les rendre autonomes le plus rapidement possible ? Y a-t-il une zone grise entre les deux ? Et surtout, est-il possible de mettre fin à l'accompagnement au bout de cinq ans ?

Avant de parler de la clôture d'un dossier, nous devons revenir très brièvement au début, au commencement d'un accompagnement. Presque toujours, l'accompagnement à Aprèstoe naît d'une question claire ou d'un besoin. Les familles ont besoin de guidance dans différents domaines de vie, certains plus urgents que d'autres. Chaque situation est différente et chaque personne a un parcours différent et donc des besoins différents. Il n'y a pas de procédure standard pour la guidance, nous travaillons toujours sur mesure et en fonction de la demande et de la personne.

Si cinq années d'accompagnement peuvent sembler longues, ce n'est pas toujours le cas au vu de toutes les étapes qui doivent être franchies avant qu'une personne puisse aller de l'avant de manière autonome, sans notre aide. Par exemple, certaines femmes n'avaient jamais eu leur propre carte bancaire ou n'avaient jamais utilisé les transports en commun de manière indépendante avant d'être accompagnées par Aprèstoe. Elles parlent parfois peu ou pas du tout le français ou le néerlandais, ou sont analphabètes. Souvent, en raison des traumatismes qu'elles ont subis, les femmes ne sont pas immédiatement prêtes à chercher du travail ou à suivre une formation. Parfois, elles sont encore trop vulnérables mentalement pour entreprendre immédiatement des démarches ou elles sont encore manipulées à distance par leur ex-partenaire. Enfin et tout aussi important, la création d'une relation de confiance prend du temps. Pour ces raisons, il est important que les femmes elles-mêmes puissent donner le rythme de la guidance.

Nous essayons de créer un réseau aussi solide que possible autour des familles. Nous les impliquons dans toutes les démarches entreprises dans les différents domaines de vie, afin qu'elles n'aient plus besoin de l'aide d'Aprèstoe.

Idéalement, tout au long de l'accompagnement, les personnes deviennent de plus en plus indépendantes et leur situation se stabilise. Dans ce cas, l'accompagnement devient moins intensif, on parle alors "d'une guidance de soutien" dans laquelle les contacts deviennent moins fréquents.

Lorsque la personne accompagnée n'a plus que peu de questions à nous poser, la question se pose au sein de l'équipe de savoir s'il est encore nécessaire et utile de maintenir le dossier ouvert. Compte tenu de notre implication et de notre présence étroites, la plupart des femmes considèrent Aprèstoe comme une famille et une part importante de leur réseau. La proposition de clôture de l'accompagnement peut donc effrayer les femmes en guidance car elles y voient une grande sécurité qui risque de disparaître.

Ce n'est pas parce que notre équipe estime que l'accompagnement peut être clôturé que la personne s'y sent prête ou est en accord avec cette décision. Est-ce à nous d'en décider ? Pouvons-nous estimer à leur place qu'elles sont suffisamment indépendantes ? Il est alors important d'avoir plusieurs entretiens et d'évaluer l'accompagnement ensemble. Parfois, les femmes elles-mêmes ne voient pas les progrès qu'elles ont déjà accomplis. Dans ce cas, nous nous penchons sur la situation dans laquelle elles se trouvaient lorsqu'elles ont commencé l'accompagnement, ce qui leur permet parfois de se rendre compte qu'elles sont plus autonomes qu'elles ne le pensent. Cela peut être un facteur décisif dans la prise de décision. Après tout, elles sont des expertes du vécu et peuvent très bien comprendre la situation d'autres personnes qui séjournent dans une maison d'accueil et attendent également de bénéficier d'une guidance à Aprèstoe.

Nous illustrons cela à l'aide d'un exemple :

"L. était accompagnée par Aprèstoe depuis 2014. Aprèstoe a été présente pendant la période la plus difficile de sa vie. L'année dernière, L. n'avait plus de questions à poser à Aprèstoe et a effectué toutes les démarches nécessaires de manière autonome. Cependant, elle ouvrait toujours sa porte pour une visite afin de parler de la vie. La première fois que le sujet de la clôture du dossier a été abordé, L. a réagi en énumérant des démarches potentielles pour l'avenir. Il était clair qu'elle avait vraiment du mal à envisager de perdre la sécurité apportée par Aprèstoe dans sa vie. Après plusieurs entretiens, c'est le fait qu'il y ait d'autres familles qui ont besoin d'une guidance et la réflexion sur son évolution depuis 2014 qui l'ont convaincus de laisser sa place."



Cependant, nous ne voulons pas rompre définitivement le lien avec ces familles et nous avons donc réfléchi à une alternative. C'est de cette réflexion qu'est né le statut "d'ancienne". Ces "anciennes" restent impliquées dans Aprèstoe de différentes manières. Des permanences mensuelles sont organisées où elles peuvent venir poser des questions ou simplement discuter et prendre un café ensemble. Les anciennes et leurs enfants restent également les bienvenus à notre sortie annuelle et à notre fête de fin d'année. Elles sont toujours invitées aux cafés maman mensuels et en cas d'urgence, il est toujours possible de rouvrir un dossier.

Grâce à ce statut, nous pouvons maintenir un lien entre Aprèstoe et les femmes qui le souhaitent. L'objectif de la clôture du dossier n'est pas de les éloigner de nous mais de les aider à avancer en toute autonomie. C'est rassurant pour les femmes car elles peuvent nous contacter à tout moment si elles en ressentent le besoin. Les femmes qui sont déjà devenues "anciennes" indiquent que nous avons été présents dans les moments les plus difficiles de leur vie et qu'elles trouvent auprès d'Aprèstoe un soutien particulier, de bons conseils et une oreille attentive.

Ce statut "d'ancienne" ne fait que commencer, mais notre équipe est convaincue qu'il s'agit d'une bonne réponse pour les femmes dont le dossier est clôturé d'un commun accord.





Et plus encore...

Adhésions

- ASBL Fédération Bico depuis le 24/04/2018
- ASBL Iris depuis le 08/06/2018
- ASBL Baïta depuis le 01/03/2019
- ASBL Pelicano depuis le 01/12/2020

Administration, collaborateurs, formation et sponsors

Organe d'Administration

- Els Bruyninck, administratrice (depuis le 20/09/2022)
- Iram Chaudary, présidente
- Jo Geysen, administrateur (jusqu'au 20/09/2022 inclus)
- Brigitte Houtman, administratrice
- Tom Van Vlierberghe, administrateur
- Martine Van Heesvelde, administratrice (depuis le 20/09/2022)
- Ria Willem, administratrice (jusqu'au 20/09/2022 inclus)

Réuni le : 11/03/2022, 26/04/2022, 20/09/2022

Assemblée Générale

- Els Bruyninckx (depuis le 20/09/2022)
- Iram Chaudhary
- Katrien Devenyns (jusqu'au 20/09/2022 inclus)
- Jo Geysen (jusqu'au 20/09/2022 inclus)
- Brigitte Houtman
- Tom Van Vlierberghe
- Martine Van Heesvelde (depuis le 20/09/2022)
- Ria Willem (jusqu'au 20/09/2022 inclus)

Réunie le : 26/04/2022 – AG extraordinaire le 20/09/2022

Travailleur·euse·s

- Sarah Vanempten, directrice depuis le 01/11/2017
- Nancy Delgado, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/04/2016
- Jolien Van Nieuwenhove, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/04/2019
- Kate Ronse, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/12/2020
- Joëlle-Anna Hart, accompagnatrice psychosociale depuis le 08/12/2020
- Laura Winderickx, accompagnatrice psychosociale depuis le 08/04/2021
- Lore Walravens, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/07/2021
- Andrzej Matysiak, aide logistique depuis le 10/11/2021
- Nathalie Deroo, assistante administrative depuis le 11/01/2022
- Zoé Grosjean, accompagnatrice psychosociale depuis le 08/02/2022
- Ino Lubwa, accompagnatrice psychosociale depuis le 20/09/2022

Stagiaires

- Ashley Van Overstraeten : Bachelier en Travail social Odisee, du 03/12/2020 au 17/06/2022
- Sarah Dosimont : Bachelier en Assistant social HE2B – Haute École Bruxelles-Brabant
 - Stage d'observation 1e année, du 07/03/2022 au 18/03/2022
 - Stage 2e année, du 07/11/2022 au 20/12/2022

Supervision

- Philippe Kinoo : 13/01/2022, 17/02/2022, 24/03/2022, 27/04/2022, 12/07/2022, 06/09/2022, 05/10/2022, 15/11/2022

Intervision

- SMES (groupe néerlandophone) : 13/01/2022, 03/02/2022, 10/03/2022, 07/04/2022, 05/05/2022
- SMES (groupe francophone) : 08/02/2022, 08/03/2022, 26/04/2022, 31/05/2022, 13/10/2022, 17/11/2022, 08/12/2022





Formation, participation et visite

- Formation :
 - Premiers secours en milieu professionnel : 29-30/08/2022
 - Accompagnement des victimes de VCIF : 14/09/2022
 - Séminaire sur la fonction de direction : 18/10/2022, 15/11/2022, 20/12/2022
 - Cours de Néerlandais : à partir du 09/11/2022
 - Gezinsshereniging voor beginners : 10/11/2022
 - Belgische nationaliteitswetgeving : 24/11/2022
 - Recherche logement : 25/11/2022
 - Affinity Publisher & Photo : 02-08-09-15-16-22/12/2022
 - Geweld in partnerrelaties : 08-15/12/2022
 - Zorgen voor anderen begint bij jezelf : 14/12/2022
- Participation :
 - World social work day : 15/03/2022
 - 20 ans de l'ASBL Talita et inauguration du refuge Yemaya : 14/06/2022
 - Journée Bico : 17/06/2022
 - Comité de pilotage Projet de recherche Sans-abrisme caché : 18/08/2022
 - TFE UCLL "Voorbij de Armoede: Ervaringen van vrouwen over hun levenssituatie en begeleiding binnen VZW Aprèstoe" : 21/09/2022 en 19/10/2022
 - Présentation du Plan social-santé intégré : 04/10/2022
 - Ouverture SAAMO/JES : 07/10/2022
 - Interview Fondation Pelicano : 10/10/2022
 - Bruggenbouwer : 11/10/2022
 - Rencontre Mme Delphine Chabbert, Membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – Commission de la Santé et de l'Aide aux Personnes : 17/10/2022
 - Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans-abri : 14/11/2022-17/11/2022. Visites de @Home 18-24, Alias, AMA, Bruss'help, Bulle Wasserette Mobile, Chez Nous, DoucheFlux, Hobo, Home

Baudouin, Home Victor Du Pré, Huis van Vrede, Les Petits Riens – L'Aire de Rien, L'Ilot – Capteur et Créateur de Logements, L'Ilot – Le 160, L'Ilot – Le Clos, L'Ilot – S.Ac.A.Do, Macadam, New Samusocial, Pag-Asa, Pierre d'Angle, Le Refuge, Source – La Rive

- La précarité infantile en 2022 : 16/11/2022
- La dématérialisation des services – Comment surmonter cet obstacle dans notre travail social ? : 18/11/2022
- Brussel, digitale exclusie : 02/12/2022
- Visite d'Aprèstoe :
 - Visite dans le cadre de la Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans-abri : 17/11/2022

Activités

- La Ministre Tinne Van de Straeten est venue dans les locaux pour lire des livres aux enfants accompagnés : 23/02/2022, 13 enfants
- Café Maman : 06/04/2022, 18/05/2022, 15/06/2022, 12/10/2022, 24/11/2022, 17 adultes
- Journée Hobo : 11/06/2022, 8 adultes et 18 enfants
- Excursion Planckendael : 30/07/2022, 29 adultes et 42 enfants
- Fête de fin d'année : 20/12/2022, 35 adultes et 36 enfants

Concertation

- Regio-overleg : 10/02/2022
- Fédération Bico – Services de guidance à domicile – Direction : 25/01/2022, 22/03/2022
- Fédération Bico – Échanges de pratique Travailleurs sociaux pour les services de guidance à domicile : 22/02/2022
- AG Fédération Bico : 19/04/2022, 13/09/2022
- Fédération Bico – Échanges de pratique Direction : 10/05/2022, 22/09/2022, 01/12/2022
- Fédération Bico – Groupe de travail sur les questions patronales : 29/11/2022

Rencontres occupations temporaires

- Febul – Convivence – Le Refuge : 01/02/2022
- Febul – Convivence : 25/02/2022





- Cocom Philanthropie : 09/03/2022
- Febul – Convivence – Logement bruxellois : 07/04/2022
- Conférence de presse Philanthropie : 14/06/2022
- Febul : 24/08/2022
- Febul – Foyer Schaerbeekois : 30/09/2022
- Réunion occupant·e·s Philanthropie : 25/10/2022
- Réunion accompagnateurs sociaux Philanthropie : 09/12/2022

Dons et sponsors

- Dons de particuliers
- Lush Fresh Handmade Cosmetics

Subsides

- Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale
- Fonds Maribel Social

Réseau

Logement

AIS Baïta, AIS Comme chez Toi, AIS Forest, AIS IRIS, Armée du Salut, CIRE, CLTB, Convivence, CPAS de Bruxelles, Entr'aide Saint Henri, FEBUL, Le Fonds du Logement, Foyer Schaerbeekois, Immo Saint Rémi, La Poudrière, Les Petits Riens, Logement Social de Bruxelles, Samenlevingsopbouw, SIL - Service d'installation en logement (L'Ilot), Solidarités Grands Froids

Administratif

CPAS de Bruxelles, CPAS de Evere, CPAS de Koekelberg, CPAS de Molenbeek, CPAS de Schaerbeek, CPAS Woluwe-Saint-Lambert, FGTB, OCMW Antwerpen

Dettes

CPAS de Bruxelles, CPAS de Jette, CPAS de Koekelberg, De Haven, Médiation de dettes Bruxelles Laïque, Les Petits Riens

Santé

Centre médical Euromed Laeken, Centre Médicis de Woluwe-Saint-Pierre, Hôpital des Enfants Reine Fabiola, Hôpital Saint-Jean, Hôpital Saint-Luc, Hôpital Saint-Pierre, Maison médicale Anderlecht, Maison médicale Anneessens, Maison médicale des Riches-Clares, Maison médicale Maritime, Maison médicale Univers Santé, Mutuelle Socialiste (FMSB), Mutuelle Chrétienne, ONE de Laeken, ONE de Woluwe-Saint-Lambert, Universitair Ziekenhuis Brussel

Soutien psychologique

Asbl Rivage – Den Zaet, Brustar, Entr'aide des Marolles, Hermès +, Service de Santé Mentale La Gerbe, Sesame, Solentra

Ex-partenaire

Secal

Aide juridique

ADDE, Avocats, Centre d'expertise De Greef, Infor Jeunes, Service Droits des Jeunes, Setis

Soutien à la parentalité

AMO Rythme, AMO Samarcande, L'Arbre de vie, Baboes, CASG Wolu Service, Centre d'Orientation et d'Observation / Maison pour Jeunes Filles Uccle, Chez Bingo, Child Focus, Comète, CPMS IPHS, Crèche Folieke, Crèche, Molenketjes, Crèche Elmer zuid, Espace parentalité Françoise Dolto, Jeep, Jeunesse à Bruxelles, Nasci, O.K.Ou, ONE Laeken, SAS Parenthèse, Service de l'Aide à la Jeunesse, Service de la Protection de la Jeunesse, Service de Santé Mentale La Gerbe, Service de Santé Mentale Champ de la Couronne, Sesame, SOS Jeunes, Souffle de Vie, TrACTtor, Zita

Réseau

CAW Brussel De Schutting, Diensten Ondersteuningsplan (DOP), Lhiving

Formation

Atelier Groot Eiland, Bravvo, Brusseeleer, CAW Brussel Hobo, Collectif Alpha, Cours Alpha, CVO Lethas, Groep Intro, Maison de la famille Saint-Josse-Ten-Noode, Perspectives, Via



Travail

Actiris, Atelier Groot Eiland, Bataclan, CAW Brussel Hobo, CPAS de Bruxelles, CPAS de Koekelberg, CPAS de Schaerbeek, FGTB, Médiateur Emploi Laeken, Mission Locale de Bruxelles, Mission Locale de Molenbeek

Quartier

Maison de quartier Bouillon de Cultures Schaerbeek, Maison de quartier Helmet, Maison de quartier Pavillon

Loisirs

Club de Foot F.C Kosova, Femma, Les Gazelles de Bruxelles, Maison des femmes LES Molenbeek, Racing Club de Schaerbeek

Activités de vacances

Actionsport, Buurtsport, Cemôme, Cifa, Don Bosco, Mes-Tissages, Le Nouveau 150, Service Jeunesse de Bruxelles



aprèstoe



VZW Aprèstoe ASBL

Rue du Boulet, 24/2

1000 Bruxelles

02 345 09 35

info@aprestoe.be

www.aprestoe.be

BE26 3630 8081 9329

Numéro d'entreprise : 0562 717 289

N°Agrément COCOM : CSAD/GAD/012

RPM Bruxelles

Avec le soutien de



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE